

Je tiens beaucoup à ce que le comité des comptes publics soit convoqué le plus tôt possible afin d'étudier les comptes du ministère de la Défense nationale.

Je demeure,

Votre tout dévoué,

Le député de Moose-Jaw,

(signature) W. Ross Thatcher

J'ai répondu le lendemain à M. Thatcher dans les termes suivants:

Monsieur,

Je vous accuse réception de votre lettre du 22 février réclamant la réunion prochaine du comité des comptes publics. Antérieurement à la réception de votre communication, on avait fixé la première réunion du Comité au jeudi, 1^{er} mars, à dix heures du matin.

Je n'ai pas signé en qualité de président du Comité; j'ai simplement écrit mon nom.

Messieurs, le Comité, à cette étape de ses travaux, arrête généralement son programme. Nous sommes saisis en ce moment d'une proposition visant l'étude des comptes du ministère de la Défense nationale. En est-il d'autres?

M. CROLL: Monsieur le président, ne vaudrait-il pas mieux constituer un comité directeur ou du programme avant de passer au programme lui-même? Jusqu'ici on a toujours renvoyé ces questions au comité du programme.

Le PRÉSIDENT: Je n'ai voulu froisser personne en n'évoquant pas la question, bien au contraire. L'an dernier, toutefois, nous avions effectivement désigné un comité du programme. Vous savez que ce comité siège à huis clos. Or, quand le Comité a présenté son programme à la réunion générale, on s'est opposé aux décisions prises, on a mis en doute la régularité des décisions. Toute la discussion a donc rebondi.

Nous savons tous aujourd'hui ce que nous voulons. Je propose humblement que nous réglions tout de suite la question. Je sais qu'on a l'habitude de constituer un comité du programme, mais on se souviendra que, l'an dernier, toutes les propositions de celui-ci ont fait l'objet de longues discussions. C'est pourquoi j'ai pensé qu'il vaudrait mieux étudier la question tout de suite, au sein même du Comité.

M. WRIGHT: Je crois que vous avez parfaitement raison. Le Comité tout entier devrait décider ce qu'il entend étudier; lorsque le comité du programme sera formé il pourra s'occuper de la procédure.

Le PRÉSIDENT: Mais il sera inutile puisque nous ferons le travail ici même.

M. WRIGHT: Non, je crois qu'il faut tout de même un comité du programme chargé de s'occuper de questions de procédure et de pressentir certains témoins que nous entendons convoquer. Un comité du programme m'apparaît nécessaire, mais il est bon, je crois, qu'il reçoive certaines instructions du Comité lui-même.

Le PRÉSIDENT: Normalement un comité du programme n'est constitué qu'afin de jouer un rôle que vous venez de décrire. Il me semble qu'une fois les décisions prises par le Comité, ce soit au président qu'il appartienne de convoquer des témoins. Le rôle du comité du programme se borne à la rédaction d'un programme. Si nous décidons de le faire ici, nous n'aurons pas besoin d'un comité du programme. La discussion est ouverte, à moins qu'on ne veuille présenter de motion précise.

M. CROLL: Je propose que le président constitue un comité du programme. Jusqu'ici, c'est toujours ce qui s'est fait.